



Championnats de France individuels 2013

Féminin et masculin

Art. 1 – Organisation.

- A- Le championnat de France féminin et le championnat de France masculin se déroulent scratch.
- B- Ils sont organisés en 2 phases :
 - Une première phase au niveau inter-régional les 21 et/ou 22 septembre 2013.
 - Une phase nationale les 30 novembre et 1^{er} décembre 2013 à **GRAND QUEVILLY**.
 - La première phase est qualificative pour la phase nationale à laquelle on peut également accéder directement grâce à son classement au Challenge René FERRIE (art 5B).
- C- La phase inter-régionale se déroule, pour les Femmes et les Hommes :
 - IR A (Alsace, Bourgogne, Champagne Ardennes, Franche Comté et Lorraine) en **Bourgogne**
 - IR B (Aquitaine, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées) en **Aquitaine**
 - IR C (Basse Normandie, Bretagne, Haute Normandie et Pays de la Loire) en **Pays de la Loire**
 - IR D (Auvergne, Centre, Limousin et Poitou Charentes) en **Poitou Charentes**
 - IR E (Ile de France, Nord Pas de Calais et Picardie) en **Ile de France**
 - IR F (Provence Alpes Côte d’Azur et Rhône Alpes) en **Provence Alpes Côte d’Azur**
- D- Dans chacune des phases interrégionale et nationale, les égalités au score sont traitées conformément aux dispositions de l’article 23.1 du règlement sportif.
- E- Dans chacune des phases interrégionale et nationale, le décalage de pistes à la fin de la première série s’effectue de la manière suivante :
 - Les pistes paires de la 1^e série se décalent vers la droite de la deuxième à la dernière série.
 - Les pistes impaires de la 1^e série se décalent vers la gauche de la deuxième à la dernière série.

Art.2 – Participation.

- A- Les Championnats de France Individuels sont ouverts aux licencié(e)s, de nationalité française, en règle avec la FFBSQ.

Art.3 - Engagements.

- A- Phase Inter-régionale :
 - Le club ou le sportif licencié individuel fait parvenir, à sa ligue (ou CSR bowling si ligue multidisciplinaire), le bulletin d’engagement, édité et transmis par la structure fédérale concernée.

- Les droits d'engagement sont fixés à **16 €** par joueuse/joueur. Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par la ligue concernée qui fixe la date limite de réception des bulletins. Les frais de parties sont à la charge des participants.

B- Phase Nationale :

- Les frais de parties sont pris en charge par le CNB.

Art.4 – Phase Interrégionale.

A- Elle se déroule en un lieu choisi par la ligue organisatrice.

B- La ligue dont dépend le lieu choisi est responsable de l'organisation de cette phase :

- Elle enregistre les inscriptions et en informe le CNB au plus tard 48 heures après la date de clôture des inscriptions.
- Elle nomme le ou les arbitres,
- Elle établit les horaires en accord avec les centres,
- Elle attribue les pistes,
- Elle encaisse les frais de parties (3,16 € maximum/partie) auprès des participant(e)s,
- Elle règle les frais de parties au centre d'accueil.
- Elle gère les repêchages pour la phase Nationale jusqu'au 15 novembre.

C- Les qualifications se déroulent sur 4 séries consécutives de 2 parties avec décalage de pistes à la fin de chaque série, conformément à l'article 1 E.

D- Qualifiés(es) dans l'ordre du classement sur les 8 premières lignes, les finalistes disputent 6 lignes supplémentaires en 3 séries de 2 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de chaque série, comme indiqué à l'art 4C. Le nombre des finalistes est le plus grand des nombres suivants :

- 30% (arrondi à l'entier supérieur) des participants(tes)
- 200% des qualifiés (es) pour la phase nationale
- 4 femmes et 8 hommes

E- Le titre de Champion(ne) Inter-régional(e) est attribué sur le total des 14 parties.

F- Le nombre de qualifié(e)s pour la phase nationale est fonction du nombre d'engagé(e)s par inter région ; il est communiqué par le CNB au moins 10 jours avant la date de la phase inter-régionale.

G- Les Champions (nes) Inter-régionaux (ales) sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase nationale.

H- Les joueurs (ses) forfaits pour la phase nationale sont tenus(es) de la faire savoir à la ligue organisatrice de la phase interrégionale. Après le 15 novembre, le CNB repêche dans l'ordre du classement interrégional relatif au lieu de la finale nationale (IR C).

Art.5 – Phase Nationale.

A- La phase nationale réunit les 20 joueuses et 36 joueurs qualifiés lors de la phase interrégionale ainsi que les 12 joueuses et 28 joueurs directement qualifiés (art.5-B).

B- . Les **12 meilleures joueuses** et les **28 meilleurs joueurs** de nationalité française, au classement du HIT « René FERRIE » de fin juin 2013, peuvent demander à être directement qualifiés pour la phase nationale en renonçant à disputer la phase Interrégionale. Début juillet le CNB leur envoie le bulletin d'engagement sur lequel ils spécifient leur choix. Le CNB repêche dans l'ordre du classement du HIT.

C- Les conditions de jeu sont définies par la commission technique du Comité National Bowling.

D- Déroulement de la compétition :

- Phase 1 : Chaque participant(e) dispute 5 séries de 2 parties avec décalage de pistes à la fin de chaque série, conformément à l'article 1 E.
- Phase 2 : Les 16 meilleures femmes et les 32 meilleurs hommes de la phase 1 sont qualifiés pour cette phase 2. Ils disputent 4 séries de 2 lignes avec décalage de pistes à la fin de chaque série, conformément à l'article 1 E. Les scores de la phase 1 sont conservés.
- Phase 3 : Les 10 meilleurs hommes et les 10 meilleures femmes sont qualifiés, au total des 18 parties précédentes, pour une finale «Round Robin» avec 20 quilles de bonification par match gagné et 10 en cas d'égalité. Les quilles de la phase 1 et 2 sont conservées.

Art.6 – Titres décernés.

A- A l'issue de la phase 3, le CNB décerne les titres de **Championne et Champion de France.**

Art.7 – Représentation nationale.

A- Compte-tenu de la date de la compétition, la championne et le champion de France 2013 représentent la France lors de la Coupe d'Europe Individuelle **2014**.

B- En cas de forfait ou d'empêchement, l'athlète suivant au classement est appelé.

Art. 8 – Divers.

A- Tous les règlements de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.

B- Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.